

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026 19:00

En exercice : 24
Présents : 19
Excusés : 4
Absents : 1

Date de la convocation :
09/01/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Bernard GUILLOTEAU

N° interne de l'acte :
D15_01_2026

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Bernard GUILLOTEAU, Véronique JOLY, Nicolas LANOUE, Anne-Claude LUMET, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés

Emilie CHARRIER, Antoine HERITEAU, Marie-Odile ROCHAIS

Membres Absents :

Charlène RANTIERE

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'article 19.1- Utilisation du véhicule et frais de service du règlement intérieur est modifié comme suit :

Il sera ajouté :

« Tout agent conduisant un véhicule de la collectivité ou son propre véhicule à des fins professionnelles doit avoir un permis de conduire en cours de validité. En cas de perte du permis, il doit en informer la collectivité. Le permis sera systématiquement montré à la signature du contrat. »

Le paragraphe concernant la prime mobilité allouée aux agents itinérants sera également modifié (texte en rouge ajouté) :

« Les agents amenés à effectuer des déplacements réguliers **avec leur véhicule personnel** sur le territoire de la commune de Sèvremont et désignés comme étant agents itinérants sur leur fiche de poste, percevront une prime de mobilité déterminée par la délibération du 15 décembre 2016. »

Il sera complété par le paragraphe suivant :

« La prime mobilité instaurée par la délibération du 15 décembre 2016 suivra l'augmentation déterminée par l'arrêté ministériel du 14 mars 2022 concernant les remboursements de frais kilométriques. »

Le CST dans sa séance du 13 janvier 2026 a émis un avis favorable à ces modifications.

L'ensemble des modifications est porté en rouge dans le règlement intérieur.

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Bernard GUILLOTEAU



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le : 30 janvier 2026

Publié le : 02 février 2026